

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 53 - AVRIL 2006



Le 30 juin 1995, le CFA (centre de formation par l'apprentissage) de la chimie AFI 24, voyait le jour. Dès le 6 novembre 1995, les 19 premiers apprentis débutaient leur formation au lycée Vauquelin de Paris et au lycée Galilée de Gennevilliers, les deux premiers établissements de ce CFA sans mur. Pour l'année scolaire 2005/2006, ce sont 426 apprentis qui sont inscrits à AFI 24 et apprennent leur métier dans plus de 200 entreprises. Ils fréquentent 15 établissements scolaires et universitaires partenaires en Ile-de-France pour y préparer 28 diplômes différents.

AFI 24 a aujourd'hui dix ans et pendant ces dix années, ce sont plus de 600 entreprises qui ont préparé aux métiers de la chimie 3298 apprentis et ont permis leur insertion professionnelle à 85 % moins de 12 mois après la fin de leur apprentissage.

Depuis le début de cette superbe aventure, Jean-Pierre Douillet, Président d'AFI 24, a contribué de façon essentielle à cette expérience de professionnalisation en fin de cursus.

Le Samedi 1^{er} avril 2006, le Recteur Patrick Gérard, Directeur du Cabinet du Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche remettra à notre ami Jean-Pierre Douillet les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur. Au nom des entreprises franciliennes de la chimie, nous le remercions et lui présentons toutes nos félicitations.

Pierre-Henri Maguet
Président

Quoi de neuf ?



Lors du Village de la Chimie 2006, les industriels ont rappelé l'importance qu'ils accordent aux formations niveau Bac+2 et plus.

L'accent a été mis sur deux expériences menées de pair par l'école et l'entreprise : la professionnalisation en fin de cursus et l'attention à apporter à « la diversité » des populations.

La professionnalisation en fin de cursus

Les formations à la chimie sont globalement adaptées quant à leur socle de base tant au niveau BTS, DUT que diplôme d'ingénieurs.

Par contre, les grandes diversités des métiers et produits de la chimie rendent obligatoire un sas entre la vie scolaire et la vie professionnelle permettant l'opérationnalité de terrain.

La préoccupation sur l'emploi partagée par l'école et l'entreprise a permis l'intégration des besoins de l'entreprise dans les programmes et la systématisation des expériences en

alternance lors de la dernière année.

Les jeunes en alternance connaissent d'ailleurs un taux de réussite à leur examen souvent supérieur et bénéficient d'une insertion nettement meilleure (85 % au moins dans des métiers qui correspondent exactement à la formation suivie).

Ces expériences menées en partenariat avec l'enseignement supérieur expliquent notre proactivité lors de l'introduction du système européen 3-5-8. La licence professionnelle correspond aux pratiques post-BTS et post-DUT en alternance et permet la prise en compte des besoins des entreprises et une bonne maîtrise des flux. Cette expérience est pratiquée aujourd'hui pour les masters professionnels alors que l'avis des professions n'est pas obligatoire.

Égalité et diversité

Afin de satisfaire les besoins en opérateurs-techniciens de type BTS alors que ces filières sont moins choisies, nous envi-

sageons d'offrir une seconde chance aux jeunes en situation d'échec universitaire afin de les réinsérer socialement et de les insérer professionnellement grâce à des formations de type BTS en alternance que nous mettons en place avec l'AFPA et l'Université.

Par ailleurs afin de maintenir l'orientation des meilleures compétences vers les métiers scientifiques, en partenariat étroit avec les Universités, nous allons faire en sorte que dès le lycée, les jeunes à meilleur potentiel, provenant d'établissements situés en milieu défavorisé et pour la plupart issus de l'immigration, puissent être co-tutorés (universitaire et industriel).

Ceci leur permettra d'accéder aux filières scientifiques « nobles » débouchant sur les métiers de la chimie et non pas seulement sur les métiers du commerce, des finances, de l'informatique.

Gérald LEHMANN
Président du Village
de la Chimie

AFPIC Formation et INTERFORA accompagnent ALPHACAN sur les chemins de la performance

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des entreprises de la chimie sur les chemins de la performance, l'AFPIC Formation souhaite sensibiliser les acteurs industriels à l'importance du comportement et des actions

pour protéger la santé et la sécurité des salariés.

ALPHACAN, filiale d'ARKE-MA, est l'un de ces acteurs, spécialisé dans la production et le négoce de produits en PVC, canalisations et profilés destinés à la fabrication de menuiseries pvc.

sécurité en action

ALPHACAN a lancé sur les sites français, en association avec l'AFPIC Formation et INTERFORA Performances, un programme de mobilisation sur le thème de la sécurité et de la prévention des accidents : « *sécurité en action* ». Cette action de sensibilisation et de formation, basée sur l'évolution des comportements, a concerné toutes les populations du groupe (Direction, management des sites, encadrement de proximité, opérateurs).

L'objectif était clairement affirmé : s'engager vers une modification profonde des comportements vis-à-vis de



la sécurité et par conséquent diminuer le nombre d'accidents du travail.

Pour ce faire, ALPHACAN, AFPIC Formation et INTERFORA Performances ont défini ensemble les conditions préalables à la réussite du projet :

- Le rôle prépondérant de la direction et de l'encadrement supérieur,
- L'influence de l'encadrement de proximité sur le comportement des opérateurs,
- L'initiation d'un processus de changement des comportements.

L'encadrement intermédiaire a été reconnu pour sa bonne maîtrise et son expérience, toutefois la démarche a permis de mettre en évidence la nécessité d'accompagner cette population dans des actions de progrès en rapport avec la dimension managériale et la sécurité au quotidien. Le positionnement et l'engagement permanent de tout l'encadrement dans sa mission de management est un maillon essentiel dans l'évolution des comportements.

Un projet fédérateur

Quatre objectifs du programme ont été élaborés :

- Amélioration de la performance sécurité,
- Développement d'une culture commune sur le thème sécurité,

- Positionnement de l'encadrement supérieur comme porteur de la démarche,

- Positionnement de l'encadrement de proximité comme garant.

L'action a été menée en trois phases :

Encadrement supérieur et chefs de services :

- Diagnostic terrain,
- Formation de l'encadrement supérieur,
- Communication.

Encadrement de proximité et agents de maîtrise

- Convaincre,
- Faire élaborer les plans d'action par équipes,
- Obtenir l'engagement de l'encadrement de proximité.

Opérateurs

- Formation des opérateurs,
- Pérennisation de la démarche.

Initiée en avril 2004, l'intervention de l'AFPIC Formation et d'INTERFORA Performances a cessé fin septembre 2005 avec le transfert de l'ensemble des outils qui assureront une pérennité du processus d'amélioration.

« Aujourd'hui par cette action volontariste d'ALPHACAN, le nombre d'accidents a sensiblement diminué. Ce projet fédérateur a permis à chacun de s'approprier la démarche ; il reste à chaque salarié de faire vivre « *sécurité en action* » afin que la sécurité soit un élément essentiel et durable de notre professionnalisme ».

SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN ÎLE DE FRANCE

La CRAMIF vient de publier les résultats sécurité pour l'année 2004. L'analyse de ces résultats montre une réduction des accidents du travail et de trajet ainsi que de leur gravité mais une augmentation des maladies professionnelles et de la gravité de leurs conséquences.

Les 120 087 accidents (1329 pour le CTN E, comité technique qui regroupe *la chimie, le caoutchouc et la plasturgie*) qui ont entraîné plus d'une journée d'arrêt diminuent de 4,22% (CTN E : 11,6%) par rapport à 2003. Ils se traduisent par un taux de fréquence de 18,6 (CTN E : 15,3) contre 19,8 en 2003 (CTN E : 17,3). Cette baisse s'explique par une baisse du nombre d'accidents conjuguée à un accroissement des effectifs de 3% pour la région. La gravité des accidents diminue. Si les incapacités permanentes augmentent de 2,7% (CTN E : 5,2%)

le taux de gravité baisse de 8% (CTN E : 12,6%) bien que les arrêts ont une durée moyenne de 54,9 jours (CTN E : 50 jours), soit près de 10 jours de plus que pour l'année 2000.

Les inquiétudes les plus fortes viennent des maladies professionnelles : 4162 reconnues (CTN E : 80), en augmentation de 14,9% par rapport à 2003, soit + 80% en 5 ans, principalement à cause des TMS avec : 62% des cas (CTN E : 57,5%). Les 672 cas dus à l'amiante (CTN E : 10) représentent 16% du total (CTN E : 12,5%). Dans le cadre du CTN E pour la région, 10% des maladies professionnelles sont dues à des produits chimiques.

En ce qui concerne les causes de décès (290 en Île-de-France en 2004, dont 3 pour le CTN E), on constate une diminution de la part des accidents de trajet (-30%) ainsi que des accidents du travail (-27,7%) mais une augmentation de la part des maladies professionnelles de 54% (pour 125 décès sur les 290). Ce sont ces données qui doivent orienter nos programmes d'action.

Les PPRT se préparent

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoit l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les installations existantes.

L'objectif des PPRT est de réduire le risque à la source et de proposer des mesures de prévention pour le voisinage.

Si les mesures de sécurité mises en œuvre par un établissement SEVESO AS (autorisé avec servitude) ne confinent pas la zone de risque à l'intérieur du site, le PPRT pourra définir des secteurs où il sera possible de déclarer d'utilité publique l'expropriation des habitations et d'autres où un droit de délaissement pourra être instauré. Ces mesures ne seront retenues que si des solutions plus simples sur le bâti ne suffisent pas pour réduire la vulnérabilité des populations. Dans le périmètre d'exposition aux risques un droit de préemption pourra être instauré et le PPRT délimitera des zones inconstructibles et prescrira des mesures sur les constructions futures.

Méthodologie et financement

La 1^{er} étape consiste à identifier et cartographier les aléas, pour délimiter plusieurs zones où s'appliqueront les mesures spécifiques d'urbanisme ou sur le bâti.

Les parties prenantes fixent alors les dispositions du PPRT en tenant compte des spécificités du territoire, des contraintes financières et des mesures apportées par l'exploitant.

Le projet de PPRT comprend 3 éléments clés :

- le plan de zonage réglementaire cartographie les zones et les secteurs du territoire retenus,
- le règlement du PPRT dresse les mesures spécifiques pour chaque zone retenue,
- la note de présentation explique et justifie la démarche.

Le projet de PPRT est soumis aux acteurs associés, au CLIC* puis à enquête publique. Il est éventuellement modifié pour tenir compte des propositions faites puis approuvé par arrêté préfectoral.

Le financement des mesures prévues dans le PPRT fera l'objet de conventions tripartites entre les industriels à l'origine du risque, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) percevant la taxe professionnelle et l'Etat. Quand des mesures de réduction du risque à la source vont au-delà des exigences réglementaires, elles pourront être financées par les trois parties.

La situation en Ile de France

La priorité est donnée en Ile de France à 9 dépôts de liquides inflammables. Le planning concerne la réalisation de 8 PPRT en 2006, 6 en 2007, et 16 en 2008. L'ensemble des PPRT devrait être approuvé avant le 31 juillet 2008, mais ce délai ne sera pas tenu.

L'exploitant est responsable de la maîtrise des risques industriels de son site. L'étude de dangers fournie sous sa responsabilité, permet de recenser les accidents possibles, leur probabilité, leur cinétique et leur gravité, elle sera la base des PPRT et devra donc être réalisée avec une rigueur incontestable. Les enjeux tant financiers que pour l'avenir des sites sont considérables, c'est pourquoi ces PPRT méritent toute notre vigilance.

Jane Silvert, chef du pôle risques à la DRIRE Ile de France

* Comité Local d'Information et de Concertation

Envisager l'avenir autrement

Pierre-Etienne Dehon, Président du Groupe Dehon et Alain Tchapla, Professeur à l'IUT d'Orsay ont bien voulu faire part de leurs premières réactions suite au 3^e « Village de la Chimie »

Quel enseignement tirez-vous de cette manifestation ?

P-E.D. : par sa fréquentation croissante, cette 3^e édition du Village de la Chimie montre l'intérêt grandissant du public pour notre secteur.

Néanmoins, il faut admettre que nombre de métiers liés à l'Industrie Chimique sont encore peu ou mal connus. En effet, les jeunes ignorent souvent à quel point la chimie est présente dans leur vie quotidienne et n'imaginent pas les opportunités de carrière offertes par les métiers de la chimie.

A.T. : cela me semble une des manifestations incontournables de notre profession dont l'intérêt et l'importance devraient encore croître à l'avenir. Le Village de la Chimie est un des lieux privilégiés où les différentes formations recrutent leurs futurs étudiants ou apprentis et, par suite constitue le vivier des entreprises qui les embaucheront à terme.

Quelles sont les principales attentes des jeunes ?

P-E. D : aujourd'hui, les jeunes sont préoccupés par les filières saturées. Ils recherchent avant tout un secteur porteur, gage d'avenir, accessible à tous les niveaux d'études et donc à tous. Une manifestation telle que le Village de la Chimie leur permet de découvrir ce que nous pouvons leur

proposer et plus particulièrement la variété des métiers liés à la Chimie ainsi que les domaines dans lesquels ils s'exercent : recherche, production, vente, sécurité...

En nous offrant l'opportunité de présenter les nombreuses facettes de notre secteur, cette manifestation contribue sans nul doute, à donner une nouvelle image de notre Industrie."

A.T. : les jeunes en Troisième, Seconde et Première venaient chercher une lisibilité sur les parcours scolaires et les différents métiers de la chimie. Les jeunes de Terminale et encore plus ceux de BTS, DUT, DEUG et licence généraliste voulaient des informations concrètes sur leur avenir à moyen terme et les conditions de recrutement dans les différentes filières proposées.

Quelle est votre vision des relations Ecole/Entreprise dans la profession ?

A.T. : elles sont indispensables. Un lieu de rencontre où il est possible d'échanger des idées est donc extrêmement important et fécond. Il permet de se remettre en question et d'adapter son enseignement. C'est de la compréhension des points de vue, des préoccupations et des besoins de l'autre qu'une évolution naît. Former des jeunes pour être insérables dans la société nécessite une symbiose entre formation théorique (généraliste) et formation concrète (professionnalisante) Ceci est aussi vrai lors de discussions entre les responsables de différentes formations qu'entre représentant des entreprises et des écoles. Où mieux préparer l'avenir pour fournir aux jeunes un enseignement adapté et une meilleure insertion dans la société que dans un lieu où les différentes composantes nécessaires à ce dialogue sont rassemblées!

Une réforme en ordre de marche

La loi du 13/08/2004 sur l'Assurance maladie vise à un retour à l'équilibre des comptes de la santé, ainsi qu'une gestion maîtrisée et optimisée de la dépense de soins pour la collectivité.

Elle met en œuvre une responsabilité partagée entre tous les acteurs de la santé : patients, professionnels de santé, assureurs du régime obligatoire et complémentaire.

Les mesures essentielles

Elles portent sur :

- le « un euro » par consultation, non remboursable ni par la SS ni par les Mutuelles,
- une refonte, pour les professionnels de santé, de la codification de leurs actes, en vue d'une plus grande transparence de leur activité (CCAM- T2A),
- la mise en place pour l'assuré, d'un « parcours de soins » coordonné, dès Juillet 2005, autour du médecin traitant,
- un forfait journalier hospitalier, passant de 10,67 € en 2003 à 16 € en 2007,
- la mise en place des *contrats complémentaires « responsables »* dès le 1^{er} janvier 2006,
- la mise en place, dès le 1^{er} janvier 2007 du dossier médical personnel.

Les contrats complémentaires « responsables »

Pour continuer à bénéficier des *avantages fiscaux et sociaux* (cf encadré), la réforme stipule que les *contrats complémentaires Santé* des entreprises doivent être modifiés en intégrant, dès le 1^{er} janvier 2006 des obligations et des interdictions :

- obligation de prendre en charge, au minimum du « *ticket modérateur* », dans le

parcours de soins, les consultations et prescriptions du médecin traitant.

- obligation de prendre en charge 2 actions de prévention en relation avec le régime obligatoire.
- interdiction de compenser en cas de non respect du parcours coordonné, les pénalités portant sur les dépassements d'honoraires des médecins (maxi 7 €) et la baisse du remboursement SS de 10 % du tarif de convention, ce qui représente environ une somme d'une dizaine d'euros, qui doit être laissée à la charge de l'assuré.

En respectant scrupuleusement ces obligations légales décrites par le Décret du 29/09/2005, les contrats complémentaires acquièrent ce label « responsable » et évitent ainsi le risque de leur requalification comme « non responsables », par l'administration fiscale.

Rappel des avantages fiscaux des contrats d'assurance complémentaire santé collectifs obligatoires :

- exonération des charges sociales pour les cotisations versées par l'employeur,
- déductibilité fiscale du bénéfice de l'entreprise pour les cotisations employeur,
- déductibilité fiscale du revenu imposable pour les cotisations versées par les salariés,
- exonération de la taxe de 7 % sur les contrats d'assurances ne prévoyant pas de sélection médicale à l'entrée.

Il est donc recommandé aux entreprises de rappeler aux salariés la nécessité de choisir un médecin traitant et l'importance de l'utilisation du parcours de soins coordonnés, garant du maintien de leur garantie complémentaire au même niveau que celui de 2005.

Max Payet
Responsable Technique Santé
MEDERIC

brèves

■ Mouvement à l'UIC Ile de France

A compter du 1^{er} avril 2006, Valérie Capelle remplace Régis Baccarere en qualité de chargée des Relations Ecole-Entreprise chimie Ile de France. Son domaine de responsabilité concerne entre autre le Village de la Chimie, les Olympiades de la Chimie et les Conférences dans les lycées.

■ Du nouveau à l'AFI 24

Séverine Bachelet, titulaire d'un DESS Marketing Santé Société, est venue renforcer l'équipe des Chargés de Missions Apprentissage de l'AFI 24, après une expérience de deux années en qualité de chargée d'études. Il en est de même pour Fabrice D'ischia, ancien chargé de recrutement puis responsable de développement pour une agence d'intérim.

Enfin, Gilles Serrure, ingénieur chimiste, ayant travaillé dans la chimie et la pharmacie où il a évolué durant 10 ans, a aussi rejoint l'AFI 24.

■ Comptabilité

Après 5 ans passés au sein d'un cabinet d'expertise comptable, Céline Longlune, titulaire d'un DESCF en alternance, a pris ses fonctions au poste de Responsable Comptabilité et Gestion de l'ensemble des structures liées à la chimie francilienne où elle remplace Eric Villemagne.

■ RIS : les financements de la Formation Professionnelle

Jean Louis Delajot, Directeur de C2P, Jean Pierre Delfino, Directeur des Opérations et Isabelle Fleury, chargée de mission, chez C2P ACTION présenteront les financements de la formation professionnelle lors de la Réunion d'Information Sociale du 15 Mai 2006 qui se tiendra 14, rue de la république à Puteaux.

Inscription : www.uic-idf.fr
ou m.gary@uic-idf.fr

■ Formation : la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques

L'AFPIC Formation organise une formation sur les spécificités de la Convention Collective Nationale des Industries Chimiques le 15 Juin 2006.

Programme : embauchage, engagement, garantie à l'embauche, période d'essai - ancienneté, durée du travail, salaires - congés, maladie, accident, maternité - préavis, indemnités de licenciement, départ et mise à la retraite.
Animation : le département social de l'UIC Ile de France
Lieu : Paris La Défense, à l'UIC Ile de France.

Coût : 400 € H.T.

Contact : Jennifer COULON
01 56 34 22 60

■ Tribunaux de commerce : élections 2006

Si vous désirez devenir Juge au Tribunal de Commerce vous pouvez déposer votre candidature auprès de Michèle GARY qui en assurera le suivi.

Contact : 01 46 53 11 85
m.gary@uic-idf.fr

■ Félicitations aux 10 gagnants du Quizz du « 3^e Village de la Chimie »

1^{er} prix - un appareil photo :
Aline MOUNIER

2^e prix - 9 Lecteurs MP3 :

Davin KANDIAH, Maxime RENAUD, Nafissa ADARDOR, Julie BOUVIER, Rudy AKNIN, Nagète HAMRIT, Saban TATLIGUN, Marine GUNEAU, Morgane BOUCKAERT.

"Le catalyseur", lettre d'information.
de l'UIC Ile de France, Le Diamant A
92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29

Rédacteur en chef :

Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83

Secrétaire de rédaction :

Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80

Maquette et réalisation : VEGA